



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1979 B 06008

Numéro SIREN : 316 388 305

Nom ou dénomination : MARC DORCEL

Ce dépôt a été enregistré le 18/10/2012 sous le numéro de dépôt 96398



1209650201

DATE DEPOT : 2012-10-19

NUMERO DE DEPOT : 2012R096398

N° GESTION : 1979B06008

N° SIREN : 316388305

DENOMINATION : MARC DORCEL

ADRESSE : 25 R PLUMET 75015 PARIS

DATE D'ACTE : 2011/12/26

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

NATURE D'ACTE : RENOUELEMENT DE MANDAT DE DIRECTEUR GENERAL

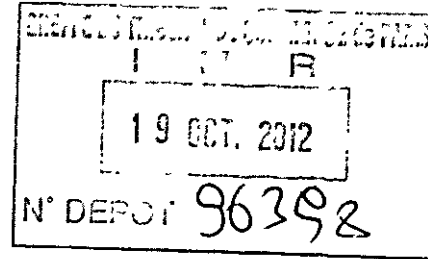
PN 26/12/11 RW

MARC DORCEL

Société anonyme à Directoire
et Conseil de Surveillance
Au capital de 150.000 Euros

Siège social : 25, rue Plumet
75015 PARIS

R.C.S. Paris B 316 388 305 (1979 B 6008)
Siret 316 388 305 00047



79B6008

**PROCES - VERBAL
DE LA DELIBERATION DU CONSEIL
DE SURVEILLANCE DU 26 DECEMBRE 2011**

L'an deux mil onze,
Le vingt-six décembre,
A seize heures,

Sont présents :

Monsieur Marcel HERSKOVITS
Président du Conseil de Surveillance

Madame Berthe KLODAWSKI
Vice-Présidente du Conseil de Surveillance

Monsieur Marcel SAGNIER

Assiste également à la réunion :

Monsieur Grégory HERSKOVITS

Tous les membres du Conseil étant présents, le Conseil de Surveillance peut valablement délibérer.

Monsieur le Président du Conseil de Surveillance rappelle au Conseil que les fonctions de Monsieur Grégory HERSKOVITS, Directeur Général et Membre unique du Directoire sortant, sont venues à expiration et qu'il est à présent rééligible.

En conséquence, le Conseil de Surveillance décide à l'unanimité le renouvellement pur et simple pour une nouvelle période de quatre (4) ans qui viendra à expiration le 29 décembre 2015, de Monsieur Grégory HERSKOVITS, Directeur Général et Membre unique du Directoire sortant,

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et un membre du Conseil de Surveillance.

**UN MEMBRE DU CONSEIL
DE SURVEILLANCE**

LE PRESIDENT

Copie certifiée conforme

